

Programme de législature 2018-2023

Genève, le 30 novembre 2017

PLR Les Libéraux-Radicaux
Bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève
Tél. 022 818 42 42
www.plr-ge.ch – info@plr-ge.ch

Sommaire

Prosperité

Sécurité.....	p.3
Etat, finances et fonction publique.....	p.7
Emplois et économie.....	p.11
Fiscalité.....	p.16
Genève internationale.....	p.19
Grand Genève: une région en marche !	p.21
Numérisation	p.22

Qualité de vie

Logement.....	p.24
Mobilité	p.27
Santé	p.30
Sport	p.34

Durabilité

Environnement et agriculture	p.36
Cohésion sociale et famille.....	p.39
Ecole et formation	p.43

Prospérité

Pour le PLR, la prospérité de tous est liée aux valeurs de liberté, de responsabilité, de solidarité et d'égalité des droits et des devoirs en fondant son action sur le respect des principes démocratiques, du fédéralisme, de l'Etat de droit, de la justice et de la laïcité.

L'action du PLR vise en particulier à garantir la protection des droits individuels et à encourager l'initiative privée dans le cadre d'une économie de marché respectueuse de la paix sociale et de l'intérêt des générations futures. Le PLR met l'humain au coeur de son action. C'est même sa raison d'être. En d'autres mots, le parti suit un idéal dont les termes sont indissociables : le bonheur de l'individu et la prospérité commune.

Sécurité

Constat et vision

A Genève, l'action du conseiller d'Etat Pierre Maudet a produit des résultats concrets : baisse des cambriolages, des violences, disparition du « bonneteau », etc. Mais il faut rester vigilant car ces résultats spectaculaires sont fragiles, la criminalité est encore trop élevée, en bonne partie due à des délinquants étrangers attirés par la prospérité de notre canton. La qualité de vie dans ce dernier dépend de la poursuite et du succès de ces efforts.

La stratégie sécuritaire 2030 lancée par Pierre Maudet a permis d'identifier les risques futurs et de réfléchir dès à présent aux moyens d'actions, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, les vols et cambriolages, les incivilités. Tous ces efforts sont entrepris en plein accord avec le Procureur général Olivier Jornot, dans le respect des valeurs de liberté individuelle, de justice sociale et des institutions. La sécurité n'est pas un luxe mais un droit pour tous et sur tout le territoire, sans aucune distinction.

Le PLR agira dans les directions suivantes :

1. Obtenir du Conseil fédéral la conclusion urgente **d'accords de réadmission** permettant le renvoi des multirécidivistes en situation irrégulière. Une action ferme permet de décourager ainsi les candidats à la délinquance de s'inviter à Genève.
2. Faire appliquer systématiquement les décisions **d'expulsion** prises par la Confédération.
3. **Obtenir des autorités fédérales l'augmentation du nombre de gardes-frontière affectés à Genève et le renforcement de leurs moyens techniques (drones et moyens de communication).**
4. Renforcer la brigade opérationnelle de police **franco-suisse** (BOM) qui permet de mieux combattre la criminalité transfrontalière, y compris sur le tracé du CEVA/Léman express.
5. Obtenir des autorités fédérales le renforcement des moyens de prévention de la **menace terroriste** : prévention dans le cadre scolaire et sportif , détection des comportements à risque et recherche de renseignements en amont, échange systématique d'informations avec les voisins européens.
6. Réprimer les efforts des **mafias internationales**, pour s'implanter à Genève et y contrôler des secteurs entiers d'activités criminelles.
7. Assurer à la police les moyens nécessaires pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Intégrer encore davantage les **cyberrisques** dans la stratégie du canton, des communes, des entreprises et des particuliers, parallèlement au développement en cours des technologies de partage de l'information, du commerce électronique et, plus globalement, du développement du concept de *Smart-City (Smart-Canton)*, de *e-voting*, de *e-banking* et de *e-commerce*.
8. Soutenir la création urgente, en coopération avec les Universités, d'une **cellule intercantonale** au service des entités publiques, des entreprises et des particuliers chargée d'inciter ces entités à la cyberprotection. Toutes les données sensibles devraient être protégées: données personnelles et données fiscales et bancaires des entreprises.
9. Promouvoir la mise en place de la sécurité de proximité initiée à travers les **contrats locaux de sécurité** (CLS) et la nouvelle loi sur la police (Lpol).

Renforcer la mise en place de systèmes de protection mutuelle (du type GE_veille, lancé par Pierre Maudet) dans les communes et les quartiers, coordonnés et organisés par la police dans un cadre légal strict et **soutenir l'action des agents de la police municipale (APM) dans la lutte contre les incivilités qui portent atteinte à la qualité de vie : déchets sauvages, mendicité agressive et organisée, déprédations (tags et autres dommages à la propriété) et bruits.**

10. Renforcer la vidéoprotection chaque fois que les circonstances s'y prêtent, notamment pour rassurer la population la plus vulnérable, prévenir les crimes et délits et contribuer à leur résolution, selon les enseignements du projet pilote lancé par Pierre Maudet dans le quartier des Pâquis et au Grand-Saconnex.
11. Poursuivre l'augmentation des effectifs de la police municipale de proximité. Il s'agit d'une compétence communale dont le bon usage par les communes doit être encouragée.
12. Poursuivre les **campagnes de prévention** et d'information en cours. Une partie des infractions, dont un tiers des cambriolages, sont facilitées par la négligence des victimes elles-mêmes. Le PLR est conscient que des crimes et délits tels que les violences domestiques, les abus sexuels, insultes, diffamations et consommation excessive d'alcool et de drogues ne peuvent être traités sous le seul angle policier ou pénal. La réponse doit être plus large : sociale, scolaire et parentale.
13. Renforcer le développement de programmes de prévention en matière de **sécurité routière**, en particulier auprès des jeunes conducteurs. Les comportements dangereux ne peuvent être traités, là non plus, par la seule réponse policière et pénale.
14. Exiger des autorités cantonales et fédérales le renforcement de la prévention et la lutte contre les **risques technologiques** majeurs engendrés par l'industrie, les transports et la recherche, notamment les convois de produits dangereux et les dépôts d'hydrocarbures.
15. Soutenir la mise en place de moyens adéquats pour assurer les secours lors d'événements chimiques, biologiques, radiologiques ou d'incendie et faire

en sorte que les organes et les entreprises concernées participent plus qu'aujourd'hui aux coûts engendrés.

16. Encourager les **synergies** entre le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève et les corps de sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre du nouveau concept de défense incendie et secours mis en place d'entente entre le canton et les communes.
17. Valoriser les sapeurs-pompiers volontaires, les samaritains et les sauveteurs auxiliaires en demandant de mieux utiliser leurs compétences professionnelles, en créant, notamment, des groupes de spécialistes au niveau cantonal (poste médical avancé, décontamination, mesures en cas d'événement chimique ou radiologique).
18. Finalement, anticiper d'éventuelles **pénuries d'approvisionnement** en énergies ou biens essentiels, en cas de paralysie informatique ou de conflit.

Etat, finances, et fonction publique

Des finances saines : une nécessité

Constat et vision :

L'Etat ne peut assumer son rôle, à moyen et long terme, que s'il dispose de finances saines. Il n'a pas la capacité d'assumer durablement ses engagements en l'absence de comptes équilibrés. Si le montant de la dette paraît s'être récemment stabilisé, la situation demeure préoccupante. Le canton a pu maintenir son niveau d'endettement principalement en raison d'éléments conjoncturels non pérennes et d'un flux de trésorerie momentanément favorable. A cela s'ajoute que la dette comptable ne reflète pas tous les engagements de l'Etat. Il faut ajouter à celle-ci les dettes des entités publiques autonomes et le défaut de couverture de la Caisse de pension des fonctionnaires.

Les frais de fonctionnement de l'Etat ne cessent de s'accroître. Année après année, les charges du canton augmentent plus vite que l'indice genevois des prix à la consommation, que la population résidente ainsi que le produit intérieur brut. Lorsque Genève parvient à équilibrer ses comptes, c'est exclusivement en raison de rentrées fiscales exceptionnelles. Celles-ci sont le fruit de circonstances conjoncturelles favorables sur un plan économique et fiscal. Ces dernières années, le canton a malheureusement augmenté le montant de certaines taxes ou émoluments pour tenter d'améliorer sa situation financière.

L'avenir apparaît compliqué : l'augmentation des rentrées fiscales se réduit et des déficits de plus en plus importants s'annoncent.

Il est urgent d'entreprendre des réformes structurelles qui permettront de limiter l'augmentation des charges. Vivre à crédit c'est vivre aux dépens de nos enfants. C'est porter préjudice aux générations futures. Genève peut et doit éviter une prochaine crise, grâce à une gestion sérieuse et durable des institutions et des finances publiques.

L'Etat doit s'interdire d'engager des dépenses qui excèdent ses ressources prévisibles. A quelques rares exceptions près, il n'existe pas de dépenses obligatoires (souvent qualifiées de mécaniques) qui ne reposent pas exclusivement sur une base légale cantonale que le Grand Conseil peut modifier ou sur un règlement que le Conseil d'Etat a la compétence de corriger.

Genève doit apprendre à remettre en cause la pertinence de certaines dépenses. Les gaspillages, doublons et dépenses qui ne sont pas ou plus justifiables doivent être supprimés. Certaines prestations doivent être mieux ciblées en faveur de celles et ceux qui en ont besoin. Le fonctionnement de l'administration doit être amélioré et simplifié. **La fonction publique doit être associée à une réforme de grande ampleur qui permettra à l'Etat de fonctionner de manière plus rapide et plus efficace.**

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

1. Œuvrer pour la mise en place d'un réel frein légal aux dépenses. Les autorités, notamment législatives, ont fait la démonstration ces dernières années que, même animées des meilleures attentions, elles sont incapables de limiter les dépenses du Canton aux ressources estimées. Le Canton ne sait pas limiter ses propres dépenses en dehors d'un cadre légal strict, avec des objectifs précis, applicables dans la durée.
2. Maîtriser les dépenses. L'Etat dispose à Genève de moyens supérieurs à n'importe quel autre canton. Genève dépense nettement plus pour l'exécution des tâches de l'Etat sans nécessairement fournir de meilleures prestations. Il faut identifier les priorités politiques et procéder aux arbitrages nécessaires lors de l'examen de chaque dépense.
3. **Eliminer les doublons inutiles** entre le Canton et les Communes ainsi qu'au sein même de l'Etat et de ses entités publiques autonomes.

Fonction publique :

1. **Réduire les tâches administratives et d'accompagnement inutiles.** Ces dernières ont pris une ampleur sans précédent et occupent actuellement une part non négligeable du temps de travail des fonctionnaires. Tous les domaines sont touchés. De plus en plus de postes sont créés pour coordonner, c'est-à-dire pour contrôler les autres fonctionnaires.
2. **Simplifier la structure hiérarchique de la fonction publique. Le nombre de niveaux hiérarchiques est trop élevé dans de nombreux départements.**
3. **Exiger l'abrogation ou la réduction au strict minimum** des textes qui ne sont plus, en tout ou partie, nécessaires lors de l'élaboration de tout nouveau projet d'acte normatif.
4. **Valoriser le travail des fonctionnaires et responsabiliser ces derniers.** L'inflation législative inutile s'accompagne d'un accroissement préoccupant du nombre et de la complexité des directives, avec pour corollaire une forte réduction de la marge de manœuvre des fonctionnaires dans l'accomplissement de leur travail. Le personnel est asphyxié par un système qui n'exploite pas pleinement son potentiel et ne reconnaît pas la valeur de son travail. La culture du contrôle a remplacé celle de la confiance ; il convient d'inverser la tendance.
5. **Diminuer les procédures de contrôle chronophages et inutiles,** lesquelles sont souvent coûteuses et inefficaces. D'une manière générale, il conviendrait de substituer à la culture des directives celle du leadership et de la communication.
6. **Valoriser la mobilité interne au sein de l'Etat de même que la mobilité entre l'Etat et le secteur privé.** Un collaborateur affecté à une fonction qui lui convient est un collaborateur heureux et efficace. Un plan de mobilité doit être mis en place. Il doit tenir compte de l'intérêt général de l'Etat de même que des compétences des collaborateurs.
7. **Instaurer une procédure de licenciement allégée** en cas d'insuffisance de prestations avérées. L'Etat doit pouvoir se séparer des

collaborateurs qui dysfonctionnent gravement. Ceux-ci péjorent la qualité des prestations fournies à la population et empêchent leurs collègues de faire correctement leur travail.

8. Refuser toute nouvelle recapitalisation de la Caisse de pension des fonctionnaires qui ne serait pas accompagnée de sérieuses réformes structurelles comprenant l'instauration du régime de la primauté des cotisations. Un sérieux plan de prévoyance viable sur le long terme doit être adopté .

Emplois et économie

Constat et vision

Le PLR a choisi sa voie : encourager la création, l'invention, récompenser l'esprit d'entreprise et la production de richesses d'une manière responsable. C'est un fait ; sans création de richesse, il n'y a pas d'Etat, encore moins d'Etat social qui ait les moyens d'assurer l'égalité des chances pour tous. De ce point de vue, l'imposition doit être revue à la baisse et la bureaucratie inutile combattue afin de redonner de l'espace aux entrepreneurs de tous les secteurs : entreprises manufacturières, finance, agriculture, trading, services, tourisme, hôtellerie et restauration, sans oublier le commerce de détail. Celui-ci est le premier exposé à un tourisme d'achat encouragé par la force du franc mais aussi par des horaires d'ouverture des commerces complètement hors des réalités de notre siècle et qui offrent aux commerces situés en France voisine des clients comme sur un plateau d'argent. Investissons pour l'avenir : répondons au défi de la formation et permettons à plus de jeunes d'étudier à Genève dans les secteurs où, aujourd'hui déjà, le personnel qualifié manque. Le PLR est le parti qui s'est impliqué le plus fortement dans la défense de l'Economie et des emplois qu'elle génère. Il combat le chômage par les entrepreneurs. Le PLR refuse et combatta les tentatives de déstabilisation de notre économie de la part de certains partis qui veulent fragiliser l'économie pour des raisons idéologiques, qui veulent nous isoler du monde, rêvent d'une désastreuse décroissance ou veulent taxer l'emploi. Un comble au moment où nos voisins courent après la croissance chez eux. Grâce à l'ingéniosité de nos entreprises et aux réformes menées depuis 2013 par Pierre Maudet, notre canton continue à bénéficier d'un tissu d'entreprises extraordinairement diversifié et de savoir-faire exceptionnels.

Le PLR agira dans les directions suivantes :

1. Défendre tant à Genève qu'à Berne les **conditions-cadres** nécessaires au développement de notre économie et à la création d'emplois. Par conditions-cadres, on entend tout ce qui permet d'assurer la sécurité des biens et des personnes, un approvisionnement en énergie, des

collaborateurs bien formés et motivés, une législation qui se concentre sur l'essentiel, un marché du travail flexible et dynamique, une administration publique au service de l'entreprise et du citoyen et non l'inverse, des infrastructures efficaces dans les domaines des transports de personnes et de marchandises, et finalement une qualité de vie et un environnement préservé. Pour le PLR, ce sont l'ensemble de ces conditions qui rendent la Suisse attractive, prospère et agréable à vivre. Elles ne sont pas négociables.

2. Favoriser la création d'entreprises via l'instauration d'une fiscalité incitative.
3. **Développer les « pépinières d'entreprises », en mettant à disposition des jeunes et petites entreprises des moyens (locaux, matériel) adaptés à leur domaine d'activité (p. ex. horlogerie), en leur offrant des facilités marketing.** Le riche terreau universitaire qu'offre Genève et l'Arc lémanique peut permettre d'accentuer encore l'effet des outils et structures existants, en particulier dans le domaine de la formation, de la recherche, de l'aide à la création d'entreprises à travers le dispositif de soutien cantonal (FONGIT, Genilem, Fondation Ecllosion ou la FAE, en plus des organismes non étatiques). Le travail en réseau doit être encouragé. Les nouveaux moyens informatiques doivent y contribuer. S'il y a une Smart City, il y aura aussi des Smart Companies !
4. **Il faut créer une fondation dédiée à l'innovation afin de soutenir par des aides financières tout projet innovant, prioritairement dans les domaines des technologies vertes et des technologies de l'information. En suspens depuis l'échec de la RIE III, cet outil indispensable doit être accepté tel quel dans le cadre du projet fiscal 17.**
5. Le PLR s'engagera au plan cantonal et auprès de la Confédération pour que nos entreprises conservent la possibilité de **recruter le personnel hautement qualifié** là où il se trouve, sans avoir affaire à un **monstre bureaucratique**.
6. Encourager la conclusion **d'accords de libre échange** bénéfiques à l'économie genevoise, à l'image de celui signé avec la Chine.

7. Défendre une **agriculture productive, pourvoyeuse d'emploi, de qualité de vie** et qui contribue à préserver l'environnement.
8. Encourager la promotion de labels garantissant l'origine régionale des produits tels que Genève Région-Terre d'Avenir (GRTA).
9. Densifier les zones industrielles actuelles, par exemple la ZIPLO et la ZIMEYSA, afin de minimiser le déclassement des terres agricoles et offrir de la mixité d'activités dans toutes les zones, construire sur plusieurs étages chaque fois que c'est possible.
10. Permettre aux entreprises de services et de loisirs de s'installer dans les zones industrielles.
11. **Assurer un développement qualitatif de l'Aéroport de Genève (AIG) tenant compte des intérêts des riverains en appliquant strictement l'interdiction des vols entre minuit et 6h.** L'Aéroport de Genève (AIG) est l'un des moteurs économiques essentiels de la région. Il génère 10'000 emplois sur son site et 44'000 emplois indirects pour 7,2 milliards de francs de retombées économiques pour ses 16,5 millions de passagers en 2016. Dans la région, deux entreprises sur trois déclarent que l'AIG leur est utile. Il est en outre un pilier fondamental de la Genève internationale. Le PLR est bien conscient que l'AIG génère également des **nuisances importantes** pour des dizaines de milliers de citoyens genevois vivant à proximité. C'est la raison pour laquelle le PLR a la volonté d'appliquer une politique stricte quant au respect de l'interdiction des vols entre minuit et 6h et à limiter autant que possible les nuisances tôt le matin et tard le soir. Le PLR promeut ainsi un développement qualitatif de l'AIG, en favorisant l'ouverture de nouvelles liaisons long-courriers.
12. Mieux informer sur les enjeux liés à la présence des organisations internationales à Genève, notamment en termes d'emplois, de formation ou d'influence du canton en Suisse et de la Suisse dans le monde (voir « Genève internationale »). Les organisations de la Genève internationale sont parties intégrantes de l'identité genevoise depuis le 19^e siècle avec la création du CICR, elles en ont fait une ville renommée internationale et contribuent à sa prospérité.
13. Obtenir des autorités fédérales le statut de « région touristique » pour Genève. Notre canton excelle dans l'accueil des activités internationales,

mais sous l'angle touristique, le week-end, le dimanche en particulier, c'est « ville morte ». D'autres villes comme Lucerne ou Montreux ont obtenu ce statut. Il est non seulement possible mais nécessaire d'égayer les rives de notre magnifique Rade. A la clé, des emplois, avant tout pour des étudiants de manière à laisser au repos les employés comme à l'AIG, une meilleure attractivité pour les touristes et les résidents, et même de nouvelles recettes fiscales. La mise à disposition de logements par l'intermédiaire de plateformes de type Airbnb doit être mieux encadrée.

14. **Etendre et simplifier les horaires d'ouverture des magasins, pour les adapter au mode de vie actuel et permettre à nos commerces de répondre au tourisme d'achat des Genevois en France. Genève ne peut laisser son commerce mourir dans l'indifférence. Un dialogue social est bien entendu nécessaire. Il a eu lieu, mais les syndicats, même après avoir obtenu des garanties très importantes telles que le libre choix du travail hors des horaires actuels et une indemnité de 50% du salaire, ont choisi de refuser l'accord pour des raisons idéologiques. Une proposition minimale serait : lundi-vendredi jusqu'à 20h, samedi jusqu'à 19h, ouverture 4 dimanches par an. Le succès massif rencontré de nuit ou le weekend par les supermarchés ouverts plus largement à Cornavin comme à l'Aéroport sont là pour en témoigner, de même que les épiceries « dépanneurs » situés dans les quartiers animés des Pâquis ou de Plainpalais.**
15. **Permettre à plus de jeunes de se former à Genève** dans les secteurs frappés par une pénurie de personnel qualifié. Il est aberrant que des milliers de Genevois soient au chômage alors que de nombreux employeurs du canton offrent des places de travail ou d'apprentissage, mais qui ne correspondent pas à leur profil. Infirmiers, employés du secteur médical, mais également ingénieurs : il manque des milliers de travailleurs dans de nombreux domaines, ce qui constitue un frein à la croissance et contraint à engager à l'étranger. Ouvrons sans tarder de nouvelles classes, sensibilisons les adolescents et revoyons, selon les domaines, les conditions d'entrée en formation, parfois inutilement rigides. Voir chapitre « Education ».

16. **Combattre les excès de la bureaucratie.** C'est un objectif du PLR au niveau national. L'administration donne trop souvent l'impression que le citoyen travaille pour elle et non l'inverse. Le PLR réclame qu'on évalue, chaque fois qu'une nouvelle règle est instaurée quelles sont les anciennes que l'on pourrait supprimer afin d'éviter de créer un nouveau monstre bureaucratique. Trop d'employeurs doivent renoncer à engager un apprenti ou un jeune diplômé pour des raisons administratives. Le PLR propose de définir un « plan d'action » sur le modèle fédéral, pour débusquer et éliminer les excès de réglementation qui étouffent citoyens et entreprises.
17. **Créer les conditions permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille.** C'est dans ce cadre que doivent s'inscrire les politiques visant à atteindre l'équité et l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment en matière d'égalité salariale et d'accès à des postes de cadre dirigeant. Mais aussi, celles qui cherchent à promouvoir la création de centres d'accueil extra familiale, des conditions cadres favorables à la vie de famille.
18. Défendre une mise en oeuvre du «Projet fiscal 17» permettant de maintenir les entreprises qui bénéficient jusque là de statuts fiscaux spéciaux dans notre canton, ce qui passe notamment par l'adoption d'un taux d'imposition attractif.
19. Favoriser la mise en place de mesures d'accompagnement de la libre-circulation des personnes et du respect des conventions collectives de travail (CCT). Par exemple, à travers la mise en place d'une Inspection paritaire du travail des entreprises (IPE) votée à l'unanimité par le Grand Conseil et qui permettra de limiter les situations de sous-enchère salariale.
20. Améliorer l'efficacité du placement des personnes au chômage en le soustrayant par exemple, à des cabinets de placement privés.

Fiscalité

Une fiscalité plus juste

Constat et vision :

A Genève, les prélèvements fiscaux sont parmi les plus élevés de Suisse pour les personnes physiques : l'impôt peut atteindre 60%, et même près de 72% du revenu si l'on ajoute l'impôt fédéral direct.

Les personnes morales ayant leur domicile à Genève sont aussi parmi les plus taxées du pays. La Suisse doit revoir son système d'imposition suite à la demande de l'OCDE. La population suisse a refusé en votation populaire la dernière réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Il est impératif d'adopter rapidement un projet mieux calibré. Pour Genève, l'enjeu est fondamental : il en va du maintien sur son territoire des entreprises internationales, d'une part, et de la vitalité de l'économie locale, d'autre part.

Le niveau de la fiscalité ne doit pas être confondu avec le niveau des rentrées fiscales. Trop d'impôts tue l'impôt. Dans un contexte où la concurrence est vive, tant sur un plan national que sur un plan international, Genève doit avoir un système fiscal attractif pour continuer à bénéficier de rentrées fiscales importantes.

Il faut que le citoyen contribuable puisse comprendre la proportionnalité de l'impôt qu'il doit payer et avoir la conviction que les deniers publics sont bien gérés. Il doit également avoir l'impression que chacun paie selon sa capacité contributive.

S'il est normal que les individus aisés et les entreprises les plus profitables contribuent de façon importante aux ressources financières de l'Etat, chacun doit être financièrement solidaire des engagements pris par ce dernier en faveur de la population. Le citoyen doit avoir le sentiment que les dépenses publiques s'effectuent dans l'intérêt général.

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

1. **Combattre toute hausse d'impôts qui viendrait une fois encore peser sur la classe moyenne et les familles, dont on observe une réelle diminution de leur pouvoir d'achat.**
2. **Diminuer la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques en finançant cette réforme par un assainissement des finances publiques. Assainir les finances publiques permettra de baisser l'impôt cantonal sur le revenu par une refonte du barème. La progressivité de l'impôt sur le revenu est beaucoup trop forte dans notre Canton.**
3. **Simplifier le système fiscal** afin de le rendre plus compréhensible et plus juste.
4. **Réduire l'impôt sur la fortune.** Si la Suisse est l'un des derniers pays du monde à imposer l'épargne, le Canton de Genève est celui où le taux est le plus élevé ! Taxer la seule fortune, surtout quand les rendements de celle-ci sont bas, engendre un exode fiscal des plus riches et une baisse des rentrées fiscales. A Genève, un bouclier fiscal permet de limiter, en théorie, une imposition à 60% du revenu. En pratique, compte tenu des éléments de revenus fictifs pris en compte pour la détermination de l'assiette fiscale, le taux d'imposition est parfois sensiblement plus élevé encore. L'existence du bouclier fiscal et le fait qu'il s'applique de plus en plus largement, démontre que la fiscalité genevoise conduit parfois au prélèvement d'un impôt confiscatoire. Dans l'idéal, la réduction sensible de l'impôt sur la fortune permettrait, à terme, de supprimer l'institution du bouclier fiscal.
5. **Exempter sans délai l'outil de travail de l'imposition sur la fortune.** Genève doit favoriser un développement économique local. Il est donc indispensable que l'entrepreneur, petit ou grand, qui investit une partie de sa fortune dans son outil de travail ne soit pas fiscalement pénalisé alors qu'il contribue ainsi à la prospérité du Canton et à la création d'emplois.
6. **Soutenir une réforme de l'imposition des entreprises sur le Canton de Genève qui favorise le dynamisme économique local. La diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales**

doit en premier lieu servir à l'investissement et à la création d'emplois. Le PLR veillera à ce que les charges salariales ne soient pas inutilement alourdies du fait de la réforme. L'équilibre délicat entre la taxation du revenu du travail et celui du capital doit être préservé.

7. **Supprimer progressivement la taxe professionnelle communale.** Soutenir et développer le tissu des entreprises genevoises, pour créer des emplois, c'est d'abord cesser de taxer le travail. Unique en Suisse, conceptuellement indéfendable, cette taxe napoléonienne doit être abolie par paliers.
8. Réduire les taux d'imposition en généralisant le principe du consommateur-payeur.
9. Obtenir de la Confédération la suppression de la valeur locative d'un bien que le propriétaire habite.

Genève internationale, la plus petite des grandes villes : un statut en question

Constat et vision

Le statut international de Genève nous apporte emplois, reconnaissance et influence. Il est le résultat d'efforts constants et d'une volonté. Parce qu'il fait partie de notre identité, il doit être défendu activement. Les organisations internationales bénéficient à Genève d'une densité de partenaires politiques, diplomatiques, associatifs, académiques et économiques absolument unique. Si des membres importants de ce milieu devaient quitter Genève, beaucoup pourraient suivre. Sous l'impulsion du PLR, François Longchamp a intégré avec succès le soutien à la Genève internationale dans le Département présidentiel et développé les efforts d'accueil à travers *la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)* et le Centre d'Accueil de la Genève internationale (CAGI). Grâce à son travail, près de 3 milliards de francs vont être investis ces prochaines années dans une quinzaine de chantiers, dispersés autour du Palais des Nations. Après le Palais des Nations et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (IFRC) se profilent les transformations de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Le PLR agira dans les directions suivantes :

- 1. Faire pression sur la Confédération pour qu'elle continue de soutenir** le rôle de Genève comme centre européen d'expertise et de dialogue international face à une concurrence internationale de plus en plus forte.
- 2. Maintenir des conditions-cadres attractives pour les entreprises multinationales essentielles pour la région sur les plans de l'emploi, de la consommation, de la recherche.** Elle lui apporte

une renommée internationale et des recettes fiscales qui permettent de financer nos prestations sociales.

3. **Simplifier les démarches administratives** pour les entreprises et les organisations internationales.
4. **Mettre l'accent sur des secteurs d'expertise** tels que l'humanitaire, le développement, la santé, le commerce international, l'arbitrage international, les sciences de l'environnement et l'accueil de négociations multilatérales.
5. **Terminer l'aménagement du quartier des Nations** d'une manière cohérente et le rendre à la fois plus accueillant et plus fonctionnel. Ce quartier peut jouer un rôle de vitrine exceptionnel. La route des Nations en facilitera l'accès tandis que la Cité de la musique, la Philharmonie y apportera une touche culturelle bienvenue.
6. **Accompagner le vaste programme de rénovation du parc immobilier** des organisations internationales qui garantira le rayonnement et la vitalité de la Genève internationale. A ce titre, il faut s'assurer que les organisations internationales et non gouvernementales disposent du soutien nécessaire.
7. **Aménager des facilités d'accueil des ONG et des représentants des nations** économiquement en difficulté afin de faciliter leur participation aux rencontres multilatérales et techniques organisées à Genève mais aussi d'en faire des partisans de Genève comme ville internationale.
8. Avec la commune de Pregny-Chambésy, mener à bien la transformation du **Domaine de Penthes** en un outil de la Genève internationale qui pourra contribuer à établir notre région comme un centre de compétence incontournable pour le dialogue international.
9. **Faire mieux connaître la Genève internationale aux Genevois** en encourageant chaque année une grande opération portes ouvertes d'une ou plusieurs organisations internationales ; soutenir les initiatives permettant de sensibiliser les Genevois aux atouts (et nombreux bénéfiques) de la Genève internationale.

Grand Genève : une région en marche !

Constat et vision

Il y a deux cents ans, Genève a choisi de participer à l'aventure helvétique. Elle a délaissé ses frontières géographiques constituées par le Jura et le Salève au profit d'un choix politique déterminant pour sa prospérité. Aujourd'hui, notre canton est le centre économique et culturel d'une région - le Grand Genève – sept fois plus vaste que notre canton. 212 communes genevoises, vaudoises et françaises appartiennent à un bassin de vie et d'emploi dont notre cité est le cœur. Le PLR attend avec impatience l'ouverture du Léman Express – le plus grand chantier jamais ouvert à Genève – car il est persuadé qu'il modifiera profondément les relations régionales. Favorable à une politique régionale déterminante pour l'avenir de notre canton, le PLR agira dans les directions suivantes:

1. Soutenir les projets d'agglomération du Grand Genève afin de garantir les financements fédéraux en matière de mobilité, d'urbanisme et d'environnement.
2. Simplifier les structures de collaboration existantes, qui manquent parfois de souplesse, et sauvegarder la lettre et l'esprit des accords franco-suisses de 1973.
3. Accompagner l'ouverture du réseau Léman Express en 2019 afin de s'assurer que les investissements consentis soient en mesure de produire des effets immédiats.

Numérisation

Constat et vision

La numérisation est aujourd'hui incontournable. Les réseaux sociaux ont largement modifié le paysage social et les modes de transmission de l'information. Le monde du travail est en mutation : la majorité des emplois qui nous occuperont en 2030 n'existent pas aujourd'hui. Les transports, leur organisation et leur mode de partage seront bouleversés tandis que la gestion de l'énergie sera révolutionnée par les réseaux intelligents. L'éducation et la formation seront profondément transformées. Enfin, la numérisation permettra à l'administration publique de répondre mieux et plus vite aux besoins des administrés, et ce à moindre coût.

Mais cette révolution entraîne également l'apparition de risques nouveaux pour les individus et les entreprises, en particulier en matière de protection des données et de la sphère privée. Un cadre légal et réglementaire aussi léger que possible, mais aussi contraignant que nécessaire, devra être établi pour protéger les individus et limiter le pouvoir des détenteurs de grandes quantités de données.

Le PLR est convaincu que la numérisation comporte plus d'opportunités que de risques. L'innovation doit être encouragée et soutenue, ce qui implique une attitude positive et ouverte face au changement. Les risques doivent quant à eux être mitigés tant par l'éducation que par une adaptation libérale du cadre légal.

Le PLR agira dans les directions suivantes :

1. Introduire des cours d'informatiques et de médias dès l'enseignement primaire, dont notamment des cours de programmation et de sensibilisation aux risques induits par le numérique ;
2. Intégrer les entreprises numériques au cadre légal existant, comme l'a fait Pierre Maudet en intégrant l'activité des VTC à la loi sur les taxis ;
3. Poursuivre la numérisation des services de l'Etat, permettant un allègement des démarches administratives pour les usagers et une plus grande efficacité de l'administration ;

4. Encourager la mise au point d'un dossier médical du patient. Ce fichier sera accessible, intégralement ou partiellement selon la décision du patient, à l'ensemble des intervenants médicaux en contact avec ce dernier ;
5. Encourager la mise en place de systèmes de gestion numérique des transports, permettant au citoyen d'acquérir l'usage plutôt que la propriété d'un moyen de transport. De tels systèmes permettent d'augmenter le taux d'utilisation des véhicules et de libérer de nombreux espaces anciennement dévolus au stationnement ;
6. Promouvoir le développement des réseaux de distribution d'énergie intelligents agrégeant la production de sources centralisées et décentralisées, telles que des panneaux solaires appartenant à des particuliers ;
7. Promouvoir la Genève internationale comme un centre de la gouvernance numérique mondiale ;
8. Assurer la protection de la sphère privée ;
9. Eviter la sur-réglementation, qui étouffe l'innovation.

Qualité de vie

Logement : comment loger nos enfants ?

Constat et vision

A Genève, la pénurie de logements pousse les prix à la hausse et des milliers de résidents vers la France ! Le PLR a plusieurs pistes, certaines défendues depuis plusieurs années déjà pour améliorer cette situation insupportable. Il faut que le marché puisse répondre aux besoins des uns et des autres. L'État, de son côté, doit agir là où il est vraiment nécessaire : aider à répondre aux besoins des plus défavorisés et veiller à l'intérêt de la classe moyenne. Le terrain est précieux mais la mixité sociale aussi. Dans un canton où les propriétaires ne représentent que 17% de la population résidente, des dizaines de milliers de familles cherchent à acheter leur logement. Pour se sentir encore plus « chez soi », mais aussi pour transmettre un capital à leurs enfants.

Le second constat, c'est l'extrême lourdeur des procédures administratives, particulièrement en zone de développement. L'Etat tend à intervenir systématiquement et de manière incohérente. Le recours aux zones de développement est de plus en plus fréquent. Il est inacceptable qu'à Genève, le moindre projet de construction prend 10, 15 ou même 20 ans. Nous devons faire beaucoup mieux.

Le PLR travaillera dans les direction suivantes :

- 1. Favoriser l'accès à la propriété: avec les taux hypothécaires historiquement bas, les conditions pour devenir propriétaire n'ont jamais été aussi favorables. Il est bien souvent plus économique d'acheter que de le louer. Etre propriétaire, c'est aussi pouvoir transmettre un patrimoine solide à ses enfants.**
- 2. L'action de l'Etat (canton, communes et fondations de droit public) doit se concentrer sur les plus défavorisés mais il doit aussi veiller à l'intérêt de la classe moyenne.**

3. **Développer l'offre de logements en PPE et en loyers libres en zone de développement.** Notre classe moyenne doit pouvoir trouver ce qu'elle recherche, vivre dans son canton, y payer ses impôts, contribuer à la vie économique et sociale.
4. Pour inciter à la construction de logements, il faut sortir du système de coercition qui paralyse le marché et **privilégier l'incitation positive**. On pourrait par exemple faire évoluer les prix des terrains contrôlés par l'Etat en fonction de leur localisation alors qu'ils sont actuellement les mêmes à Chancy ou au centre-ville. La situation actuelle est la conséquence d'une dérive bureaucratique du régime de la zone de développement, à l'origine utile, mais qui n'est absolument plus adaptée aux enjeux actuels. La même dérive se retrouve dans le contrôle tatillon des coûts de construction alors que celui des prix ou des loyers ciblés serait plus simple. Il faut passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.
5. **Procéder à des déclassements en zone ordinaire :** les services de l'Etat ont pris la mauvaise habitude de rendre des terrains constructibles en les soumettant au carcan législatif qui lui permet de décider de tout : prix du terrain, taille des appartements, prix des éléments de construction, prix de location ou de vente. En zone villa (ordinaire), des logements sont construits beaucoup plus rapidement. Il faut privilégier un Etat régulateur, responsable d'un développement urbanistique harmonieux et de la planification des équipements publics.
6. **Protéger la zone villa qui permet de répondre à la demande d'une partie de la population et de maintenir un bon équilibre socio-culturel.** Le Plan directeur cantonal 2030 prévoit une diminution de la zone villa de 11%. Le PLR exige de l'Etat des mesures d'accompagnement concrètes : fixation d'un prix du terrain conforme à sa localisation, offres d'échange sérieuses avec du terrain ou des appartements à construire, incitations fiscales. Toute modification de la zone villa devra être refusée jusqu'à l'adoption complète de ces mesures.
7. **Assouplir la loi (LDTR) pour favoriser la transition énergétique.** Nos habitations consomment encore presque la moitié de l'énergie du canton. Pour inciter un propriétaire à effectuer les

travaux de rénovation énergétique nécessaires, il faut qu'il puisse rentabiliser un investissement qui bénéficie aux propriétaires comme aux locataires, dont les charges de chauffage baissent.

Rendre l'administration plus efficiente et orientée vers le service au citoyen, particulièrement en profitant des opportunités offertes par la numérisation

Genève est le canton où les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation de construire sont les plus lentes. Un virage électronique doit être pris, comme c'est le cas au Registre du commerce. Une motion PLR « pour un traitement plus écologique des demandes en autorisation de construire a été déposée au Grand Conseil. On économisera ainsi des tonnes de papier. Il faut surtout **réformer l'état d'esprit de la fonction publique** qui devra travailler pour les administrés, en visant le résultat et non dans le seul respect des procédures tatillonnes.

8. Privilégier les **projets de grande qualité architecturale** et où la qualité de vie sera la meilleure.

Mobilité : prioriser, organiser, fluidifier

Constat et vision

Que le moyen de transport choisi soit public ou privé, les bouchons sont le quotidien de milliers de Genevois. Or, la mobilité n'est pas un mal, mais un besoin, au même titre que la santé ou le logement. Le rôle de l'Etat n'est pas d'éduquer par la contrainte ceux qui doivent ou souhaitent se déplacer, mais de créer les conditions les plus favorables à leur mobilité et plus généralement leur cadre de vie.

Notre canton a pris du retard : il a trop souffert d'une guerre des transports aussi coûteuse que stérile. Heureusement, un compromis sur la mobilité a été conclu à l'initiative du député PLR Daniel Zaugg, adopté en novembre 2015 par le Grand Conseil et voté par le peuple en juin 2016 à 67%. Dans ce cadre, le libre choix du moyen de transport reste garanti, même si certains moyens sont favorisés en fonction des zones. Le PLR a également obtenu le soutien de 63% des citoyens pour son initiative pour la traversée du Lac, dite Grande traversée. Depuis les années 2000, le PLR joue un rôle essentiel dans la réalisation du Léman Express, un projet capital pour la mobilité à l'échelon régional. Malgré quelques retards, les chantiers ont considérablement avancé au cours de la législature 2013-2018. Pour le PLR, il est donc indispensable de s'assurer d'une mise en service du Léman Express au début de la prochaine législature, en créant les conditions favorables à son financement de manière durable et équitable. Le PLR soutient également la nécessité pour les artisans et le commerce de détail de voir faciliter leurs trajets professionnels et les livraisons indispensables. Enfin, sous la conduite de Pierre Maudet, une nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur a été adoptée afin de tenir compte des nouvelles technologies, des besoins des clients et de la situation des taxis existants.

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

- 1. Soutenir à court terme l'élargissement de l'autoroute de contournement, en prévoyant des réserves de capacité et son raccordement à Vernier à la zone industrielle. Il est rappelé que**

Le financement – 1,5 milliard – en est assuré par la Confédération via le fonds pour l'élimination des goulets d'étranglement.

2. **Soutenir la réalisation d'une traversée entre les deux rives incluant transports publics et privés.** Un partenariat public-privé incluant un péage routier devrait accélérer le processus. Défendre le dossier à Berne en demandant d'emblée la réalisation des tronçons entrant dans le cadre des fonds fédéraux pour le trafic d'agglomération(FORTA) .Dans la perspective de cette réalisation et parallèlement aux mesures nécessaires, dans l'intervalle, à la fluidification du trafic de transit au centre-ville, assurer la priorité des transports publics et de la mobilité douce (vélo et marche) dans l'hyper-centre.
3. **Poursuivre les démarches, avec le canton de Vaud, en vue de la réalisation d'une 3^e voie ferroviaire et autoroutière entre Genève et Lausanne.**
4. **Pour assurer le succès du Léman Express, aménager les gares de façon à optimiser la fluidité des passagers et les transbordements entre les différents types de transport.**
5. Garantir l'accès aux **transports professionnels** durant une partie de la journée, moyennant un système d'autorisation simplifié et les exceptions nécessaires.
6. **Réaliser, au centre-ville, une ou plusieurs véritables zones piétonnes autour d'un concept cohérent, dans la perspective du délestage de la ville grâce à la réalisation de la traversée du lac.**
7. Dans cette perspective, réaliser de nouvelles places de parking en sous-sol au centre-ville sur chacune des deux rives (dans l'esprit du projet « Clés de Rive »).
8. **Assurer des axes circulaires dans la périphérie urbaine (transports publics et privés),** afin qu'il soit possible d'éviter l'hyper-centre pour se rendre d'une commune suburbaine à l'autre, tout en prenant les mesures nécessaires à la préservation de la qualité de vie dans les villages concernés (contournement ou tranchée couverte par exemple).

9. **Réaliser un nouveau type de parking d'échange (« P+R 2.0 »)** en dehors des zones suburbaines. Ils doivent comporter des activités commerciales utiles aux pendulaires, afin d'en faire des lieux vivants et économiquement rentables.
10. **Encourager l'utilisation de formes alternatives de mobilité** (recours aux P+R, auto-partage, co-voiturage) par une action incitative auprès des entreprises.
11. **Créer de nouveaux parkings gratuits pour deux-roues, motorisés ou non. Assurer la gratuité du stationnement pour les deux-roues constitue une incitation au changement de comportement de mobilité..**
12. **Améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons**, par la réalisation de pistes cyclables continues exigées par l'initiative 144. Lancer une grande campagne pour lutter contre l'irrespect croissant entre usagers (scooters, vélos, voitures et piétons).
13. **Etudier des solutions de transports urbains originales**, avec les milieux du tourisme et de l'innovation (UniGE, HES, EPFL, start-up).
14. Encourager la mise en place de projets pilotes de transports intelligents dans le but de rationaliser l'usage des véhicules et de l'espace public. Les technologies de l'information et des objets connectés vont bientôt permettre de mettre en route des **projets pilotes de transports intelligents (Smart)**, avec des véhicules partagés, dont l'utilisation serait rationalisée et éventuellement, dès que la technologie les rendra possible sûrs, et sans chauffeurs.
15. Octroyer aux TPG une large autonomie permettant le développement de transports publics performants et innovants. **Mettre tout en œuvre pour permettre le développement de transports publics performants et innovants par une gouvernance déléguant une large autonomie de manœuvre aux TPG.**
16. **Assurer la construction des nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en place de la Ceinture Urbaine** permettant à la circulation d'éviter l'hyper-centre. Dans le cadre du plan de désenchevêtrement des tâches Canton-Communes, **faire reprendre l'ensemble de cette nouvelle infrastructure par le Canton.**

Santé : concilier l'inconciliable ?

Constat et vision

Nous sommes collectivement incapables de contenir l'augmentation des coûts médicaux et hospitaliers. Assez logiquement les primes maladie augmentent d'une manière apparemment inexorable. D'ici à 2030, les coûts des soins médicaux devraient augmenter de 60%, les primes de l'assurance maladie de base passer de 400 à plus de 800 francs mensuels. Une grande partie de la population ne pourra plus payer.

En 2050, la Suisse aura besoin de 244'000 soignants de plus, en particulier pour les maladies chroniques et les personnes âgées en perte d'autonomie. Nous sommes déjà en déficit de formation. Sans changements, nous n'arriverons pas à combler ce retard et ne pourrons pas éternellement siphonner les écoles étrangères. Le marché de la santé représente, pour l'ensemble du pays, un chiffre d'affaires annuel de 70 milliards, soit 12% du PIB et 500'000 emplois ; il sert bien les intérêts de notre économie.

Aujourd'hui, les acteurs du système agissent indépendamment les uns des autres et personne ne se sent responsable des coûts ni de la santé de la population. Chacun est incité à développer les stratégies qui lui sont les plus favorables : les malades demandent toutes les investigations et les traitements les plus sophistiqués, sans se soucier du rapport coût-bénéfice ; la plupart des médecins privilégient les traitements les plus modernes, souvent les plus chers, sans s'assurer qu'ils apportent un réel bénéfice ; les assureurs cherchent à attirer les bons risques et proposent les modèles d'assurance les plus lucratifs.

Le marché de soins est un marché de l'offre : l'augmentation du nombre de médecins, de cliniques et d'hôpitaux est directement corrélée à une augmentation des coûts, en raison de la facturation à l'acte ou au forfait par cas hospitalisé. La surconsommation médicale et le sur-diagnostic affectent nos finances mais aussi la santé des patients. Réduire les actes médicaux dispensés en Suisse, systématiser la prise en charge, pourrait donc améliorer la qualité des soins et faire baisser les coûts et donc les primes maladies. Ce contrôle réel des coûts doit aussi permettre d'éviter d'en arriver à un rationnement des soins.

Le PLR veut réformer l'organisation des soins à Genève. Il propose aujourd'hui de passer d'un système éclaté à un système qui intègre les trois grandes fonctions d'assureurs, d'acheteurs (patients) et de prestataires sur les plans stratégique, clinique et budgétaire en intégrant également à la fois sur les axes clinique et financier, les trois niveaux de soins : prévention, soins généraux de proximité et soins spécialisés.

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

1. **Responsabiliser les acteurs :** Le sauvetage de notre système de soins passe par l'instauration de nouveaux rôles, à la fois pour les médecins, les assureurs et les patients, avec de nouveaux incitatifs à davantage coopérer dans l'intérêt des patients et pour une maîtrise des coûts. Médecins, assureurs et patients devront concéder une part des marges de manœuvre que le système actuel leur donne et accepter, pour les médecins des responsabilités financières et organisationnelles, pour les assureurs des responsabilités sanitaires. De leur côté, les patients devront accepter de suivre les recommandations du médecin de référence qu'ils auront choisi.
2. **Donner la compétence au Conseil d'Etat de fixer la politique de santé du canton.** C'est au magistrat en charge du Département de la santé qu'il appartient de fixer la politique en matière de santé et la régulation du système de soins cantonal. Aujourd'hui, l'action politique se borne à suivre les projections d'activités des HUG. Il devra déterminer les besoins, planifier, coordonner les acteurs privés et publics, définir les axes stratégiques d'aujourd'hui et de demain, tant au niveau sanitaire que financier.
3. **Créer un observatoire de la santé.** L'Etat doit se doter d'un observatoire médico-économique de la santé, sous forme d'un centre universitaire interdisciplinaire, chargé de recueillir les informations lui permettant de connaître l'état sanitaire de la population, de recenser l'activité clinique ambulatoire et stationnaire ainsi que les données de coûts. Après analyse, il transmettra ses conclusions au Conseil d'Etat afin de l'aider à prendre les décisions de régulation adéquates. Cet observatoire doit intégrer les partenaires publics et privés.
4. Accroître la promotion de la santé, la prévention et le dépistage précoce des maladies. Tous les acteurs publics et privés doivent y participer : lutte

contre les pollutions, dépistage des maladies mentales et héréditaires, incitations positives au sport et à une alimentation saine. En revanche, le PLR s'oppose aux mesures punitives et discriminantes telles que taxer les fumeurs.

5. **Donner au médecin de famille le rôle de pilote du parcours de santé et de soins du patient.** Il oriente le patient dans le réseau, vers les différents prestataires (examens, spécialistes, hospitalisation) et l'accompagne dans ses décisions afin que le suivi médical gagne en cohérence et en qualité. Le patient conserve le choix de son médecin de famille et la liberté d'en changer en cas de perte de confiance.
6. Inciter tous les prestataires à utiliser **le dossier médical informatisé** et intégré. Il s'agit d'un outil indispensable à une prise en charge coordonnée.
7. Instaurer les conditions cadre d'une coopération entre tous les partenaires du système de soins, afin d'assurer les prises en charge de meilleure qualité à un moindre coût.
8. Mettre en place une **plateforme de planification et de coordination.** Placée sous l'autorité du Conseil d'Etat, une plateforme, composée des représentants des différents acteurs concernés, sera chargée, d'une part de la planification sanitaire et financière et, d'autre part, de la coordination des activités médicales ambulatoires et stationnaires.
9. **Développer le partenariat public-privé** en précisant les droits et les devoirs de chacun des partenaires, pour le déploiement d'itinéraires patients qui englobent les phases ambulatoires et stationnaires, la coordination de l'achat d'équipements techniques sophistiqués et leur exploitation mutualisée, la recherche et la formation professionnelle.
10. **Encourager l'harmonisation des pratiques médicales avec le déploiement des itinéraires cliniques afin de garantir une meilleure prise en charge des patients à un moindre coût.**
11. **Associer systématiquement les centres médicaux privés et publics pour la formation médicale.** La formation des médecins gagnerait en diversité et en accessibilité en étant disponible non seulement dans l'hôpital public mais

aussi dans les centres privés, là où la majorité des patients sont traités. Ce partenariat existe déjà, mais de manière limitée.

- 12. Former des autres professionnels de santé** en mettant à disposition davantage de surfaces pour les HESS. Le PLR estime qu'il est indispensable que Genève forme davantage de professionnels dans le domaine infirmier et des aides-soignants. Il vient de déposer une Motion demandant la mise à disposition des HESS de locaux supplémentaires pour augmenter le nombre d'élèves par classes.

Le sport : initiation, récréation, compétition, excellence

Constat et vision

La pratique du sport ne peut pas être vue seulement sous l'angle de la performance. Pour le PLR, l'activité physique favorise le maintien en bonne santé, le bien-être et l'intégration sociale. Elle doit être incluse dans les programmes d'éducation. C'est la base de la pyramide. Plus haut, la pratique intensive devient compétitive. Elle fédère les énergies des bénévoles et des sportifs, enthousiasme le public. Elle a besoin d'infrastructures performantes. Au sommet, le sport d'élite concerne directement quelques individus d'exception. Mais, par l'exemple, l'enthousiasme, que génèrent nos Lara Gut et Roger Federer, contribue à la réputation d'un pays ou d'une région. Ils sont des modèles pour la jeunesse. Les Lions de Genève ou le Servette HC sont des exemples de succès, réputés pour leurs efforts de formation des talents locaux.

Pour le PLR, les mesures d'encouragement de l'Etat doivent se mêler à l'initiative privée, commerciale ou bénévole pour faire tenir debout la pyramide sportive. A Genève, les énergies et les moyens souffrent de leur dispersion et parfois de leur confusion, le désenchevêtrement des actions et des moyens entre communes et canton est, dans ce domaine aussi, une priorité. Mais il absolument éviter d'ajouter des structures nouvelles à ce qui existe déjà.

Le PLR agira dans les directions suivantes :

1. Mettre fin à l'enchevêtrement des compétences entre le canton et les communes dans le domaine sportif. Le canton doit rester un simple facilitateur.
2. Les moyens des communes devraient être regroupés dans une Fondation pour le sport et la santé (FSS), ouverte aux contributions des privés et gérée de manière professionnelle, afin de donner une cohérence aux initiatives pour l'instant dispersées. La compétition, oui, mais entre les sportifs, pas entre les entités chargées de les soutenir !

3. Les moyens humains des communes devraient être versés dans cette Fondation sans créer une nouvelle bureaucratie ou d'ajouter une simple structure de coordination. Avec une seule institution, la recherche de fonds privés serait plus cohérente.
4. La Fondation devrait aussi avoir pour mission d'encourager les efforts de formation de la relève et contribuer au rayonnement de Genève.
5. La Fondation devrait être au centre de la planification des équipements sportifs, afin d'éviter les duplications coûteuses. Avec l'office cantonal du sport, elle devrait établir un plan directeur des infrastructures sportives (actuellement dépendant du Département de l'aménagement).
6. Encourager le bénévolat via, par exemple, des exonérations fiscales pour ceux qui donnent de leur temps auprès des clubs sportifs.
7. Poursuivre le développement des infrastructures sportives dans les communes et encourager les financements intercommunaux (terrains de football, piscines, etc.)
8. Soutenir la réalisation dans les meilleurs délais de la nouvelle patinoire à destination du Genève Servette Hockey-Club.
9. Rentabiliser la gestion du Stade de Genève via l'accueil de manifestations sportives.
10. Intégrer systématiquement la pratique sportive dans les actions sociales pour l'intégration des jeunes en rupture, des réfugiés ou des migrants. De nombreux exemples de grandes villes européennes, mais aussi de quartiers genevois, ont montré que le sport pouvait jouer un rôle stabilisateur. Il peut aussi créer des emplois nouveaux.
11. Le respect des règles et de l'adversaire, la récompense de l'effort et de l'entraînement doivent être au centre de nos exigences envers les jeunes.

Durabilité

Environnement et agriculture

Dessiner une Genève durable

Constat et vision : La production d'énergie propre à un coût raisonnable et les économies d'énergie sont les deux piliers d'une bonne politique énergétique. Mais elle ne doit pas brider la recherche ni l'économie. La transition énergétique en cours doit au contraire stimuler ces deux domaines. **C'est une opportunité, pas une contrainte.** Le PLR Genève estime que sur le plan fédéral, il faut renoncer à l'énergie nucléaire et au gaz de schiste, produite sur la base des technologies actuelles, tout en poursuivant la recherche scientifique. A Genève, les objectifs sont clairs : encourager massivement les économies dans le bâtiment et produire plus de courant propre, notamment d'origine solaire. L'agriculture est un atout pour notre canton, elle contribue à notre qualité de vie, notre santé et notre bien-être. Au cœur de la région franco-valdo-genevoise, il faut favoriser sa compétitivité et ses débouchés afin qu'elle puisse relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels elle est confrontée.

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

1. **Réaliser d'importantes économies d'énergie en agissant sur le parc immobilier. Les bâtiments consomment 50% de l'énergie totale utilisée à Genève ! Il faut exploiter pleinement le potentiel de la loi sur l'énergie qui doit permettre d'accélérer les rénovations, en intégrant la pose de panneaux solaires.**
2. **Lancer un plan d'action pour stimuler le recours au solaire.** L'énergie solaire est inépuisable. Sous sa forme thermique ou photovoltaïque, son coût de production est en baisse constante et les nuisances sont très limitées. Des milliers de toits offrent un espace à valoriser.

3. Simplifier les démarches administratives en privilégiant la responsabilité du maître d'ouvrage plutôt que les contrôles systématiques.
4. Promouvoir l'e-administration chaque fois que c'est possible. Diminuer la quantité de papier .
5. **Valoriser la biomasse à l'échelle du canton et du Grand Genève.** Le biogaz obtenu est utilisable comme carburant ou pour produire électricité et chaleur.
6. **Miser sur la géothermie de moyenne et grande profondeur.** Le potentiel devra encore être confirmé à l'issue des prospections en cours en tenant compte des possibles conséquences sismiques telles que la région de Bâle en a connues.
7. **Développer des réseaux de chauffage à distance** fondés sur les rejets industriels, les déchets et la biomasse, qui pourront progressivement se substituer aux énergies fossiles. Le projet GeniLac des SIG permet de chauffer et climatiser le quartier des Nations et au-delà. Son extension est en cours en direction de l'aéroport.
8. **Mettre en œuvre les dispositions sur la création de couloirs biologiques, notamment en permettant dans la mesure du possible l'échange de la faune entre Hermance/Versoix et Chancy et entre le Jura et le Salève (croix biologique).**
9. **Reconnaître l'agriculture genevoise comme socle incontournable de notre alimentation quotidienne, de notre qualité de vie, de notre économie et de notre biodiversité. Les fonctions assurées par l'agriculture sont multiples: production alimentaire, espaces de détente, qualité des paysages, diversité des emplois, contributeur économique, préservation et développement de la biodiversité (faune, flore)... L'agriculture et ses partenaires doivent être reconnus comme acteurs prioritaires de cette multifonctionnalité.**
10. Assurer la compétitivité économique des filières agricoles dans une optique de durabilité. Le coût du travail, tout comme les réglementations et leurs applications (aménagement du territoire, gestion des ressources, eau, énergie, fiscalité) pèsent de manière significative sur toutes les

exploitations. Les conditions cadres doivent être revues et adaptées à la réalité économique du secteur pour garantir la pérennisation des activités.

11. Favoriser et valoriser les productions de proximité. La traçabilité est aujourd'hui une préoccupation majeure des consommateurs. Maintenir la confiance des consommateurs permet d'assurer un lien nécessaire entre production et consommation. Grâce à la marque GRTA, le consommateur peut orienter facilement ses achats et mettre en œuvre les principes de circuits courts et du développement durable. Précurseur il y a 10 ans, cette marque de garantie représente un réel levier pour toutes les filières agricoles. Elle doit pouvoir continuer à se développer avec la plus grande rigueur.
12. Intégrer dans les politiques publiques les nouveaux risques climatiques et environnementaux afin de prévenir leurs incidences sur les activités agricoles. Considérer l'agriculture dans ses réalités concrètes et ses besoins pratiques. L'accès à l'eau et à l'énergie doit être facilité, tout comme les transitions techniques nécessaires afin de répondre aux défis environnementaux.

Cohésion sociale

Constat et vision

Dans un monde que les médias électroniques et les réseaux sociaux rendent plus rapide et plus confus, les contacts humains tendent à reculer. Les mutations induites par la globalisation et la numérisation croissante de l'économie peuvent être ressenties comme une menace par certains. La perte du contact avec le monde du travail ou le décrochage scolaire peuvent aboutir à des situations d'exclusion sociale dramatiques.

De son côté, la mixité sociale, essentielle pour préserver les équilibres, doit permettre d'intégrer les nouveaux arrivants, de même que les personnes âgées ou en situation de handicap. Il faut donc mener une politique volontariste de cohésion sociale. Pour les familles, priorité doit être donnée à la possibilité de mener conjointement vie de famille et vie professionnelle ou formation, seule manière d'atteindre une pleine égalité entre hommes et femmes.

L'accent doit aussi être mis sur la fiscalité (voir le chapitre dédié) et la création de places de crèche. Enfin, il faut tisser de nouveaux liens entre jeunes et aînés : les « Cités des générations » ou les projets intergénérationnels comme « une heure pour un m2 » sont intéressants. Les questions relatives aux aînés sont traitées dans le chapitre « santé ».

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

- 1. Donner la priorité au retour à l'emploi grâce à la loi sur l'insertion** et l'aide sociale individuelle (LIASI), acceptée par le peuple en 2011. Evaluation, formations, emplois de solidarité ou encore allocation de retour à l'emploi sont des outils pertinents, car ciblés et orientés vers le marché du travail. A l'inverse, les indemnités de durée illimitée sans contre-prestation ne profitent à personne.

2. **Introduire une activité de soutien à la collectivité**, pour tout bénéficiaire de l'assurance-chômage ou de prestations de l'Hospice général, afin de prévenir les phénomènes d'exclusion.
3. Développer activement une politique visant à promouvoir ou restaurer la cohésion sociale là où elle est menacée. La Fondation pour l'Animation Socioculturelle (FASc) et les communes sont les acteurs centraux de cette action. Le recours aux médiateurs sociaux ou aux Contrats de quartier sont des outils efficaces, et de nature de proximité par essence. Le PLR propose donc de transmettre ces compétences exclusivement aux communes afin de rationaliser le travail, éviter les doublons et démasquer les abus.
4. Favoriser le développement des liens intergénérationnels dans les quartiers par une coordination des activités locales et l'animation sociale et culturelle. Le Canton doit veiller lors de la planification de nouveaux quartiers à intégrer la dimension des liens sociaux .
5. Soutenir la création par les communes d'un système de mentorat aînés / jeunes. Il est primordial de favoriser le maintien du lien intergénérationnel et d'encourager, de cette manière, des activités bénévoles ou rémunérées pour les aînés. Par ailleurs, tout autre projet novateur est à expérimenter : dans le canton de Saint-Gall par exemple, les jeunes retraités qui aident leurs aînés pourront recevoir ensuite, à leur tour, une aide gratuite de durée équivalente.
6. Prendre des mesures concrètes contre le surendettement, en particulier des jeunes adultes, qui représente un risque social considérable. Lutter contre la publicité agressive visant cette catégorie en particulier et poursuivre les programmes de désendettement.
7. Mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans la vie courante de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. L'Etat doit garantir l'application effective de la politique décidée aux niveaux fédéral et cantonal. Pour ce faire, le PLR entend : soutenir les organismes qui travaillent au retour des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et la société par des incitations, pour les entreprises et pour l'Etat, à engager ces dernières .

8. S'assurer que soit appliqué lors de chaque transformation d'un bâtiment public l'ajout d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, comme prévu par la loi.
9. Agir activement dans le domaine de la politique de migration, et notamment exiger que les autorités fédérales s'engagent pour une intégration réussie qui implique le respect de la loi et la reconnaissance des valeurs suisses.
10. Systématiser les cours d'intégration des nouveaux arrivants, notamment la langue, la culture et les usages locaux. Ceux-ci doivent connaître leurs droits et s'engager à respecter leurs devoirs, connaître et reconnaître les valeurs locales. Sur cette base, la connaissance de la culture d'origine peut ensuite être favorisée.
11. Pour la petite enfance, il faut créer de nouvelles places d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire et encourager les partenariats public-privé et inciter les entreprises à créer des crèches, car notre canton accuse un important retard. En proposant une subvention par enfant et non plus par institution (comme dans le canton de Berne), on favoriserait les initiatives privées et améliorerait la mobilité des familles.
12. Supprimer certaines contraintes concernant l'aménagement des lieux d'accueil et réexaminer les normes d'encadrement pour les plus de 2 ans, sans remettre en question la qualité de la prise en charge. Les normes genevoises et le taux d'encadrement sont parmi les plus élevés du continent. Il faut faire la place également à du personnel issu de formations de type CFC, avec une expérience pratique de l'encadrement. La qualité de l'encadrement des petits ne passe pas forcément pas la détention de diplômes universitaires.
13. Lutter contre toute la surenchère administrative dans le domaine de l'accueil familial de jour. Nombre de « mamans de jour » potentielles sont découragées par des formalités excessives.
14. Encourager les communes à créer des « Maisons de la famille », dans le but de regrouper les différents services de la famille en un seul lieu pour simplifier les démarches des citoyens.

15. Garantir la stricte neutralité confessionnelle de tous les organes de l'Etat, le principe de laïcité est fondamental pour la cohésion sociale.

Enseignement et formation

Respecter et transmettre le savoir

Constat et vision :

L'école publique genevoise souffre depuis de nombreuses années. Elle a perdu ses repères, les résultats des élèves ne sont pas bons en comparaison nationale et internationale, comme le montrent les études PISA. L'objectif principal de l'école a été perdu de vue : la transmission des savoirs, de valeurs telles que le travail et le respect. En revanche, elle n'a pas vocation à éduquer. Elle doit aussi permettre aux élèves d'apprendre à travailler afin qu'ils puissent ensuite se donner les moyens d'apprendre un métier et de trouver leur place dans la société. Malgré certains progrès réclamés notamment par le PLR depuis 2012, la population n'a pas encore retrouvé confiance dans l'école publique genevoise.

Le PLR a obtenu le principe de l'accueil continu des élèves, le retour des sections au cycle d'orientation, le retour des notes au primaire. Il vient de déposer un projet de loi (Fontanet) pour instaurer une note de comportement dès la 5^{ème}. Le Groupe a déposé une motion pour réorganiser la maturité sur la base des options liées (Romain), une autre pour mettre en valeur l'apprentissage et les écoles professionnelles en améliorant l'orientation à la fin de la 11^{ème} année (Romain-Barrillier), une autre encore pour réorienter la formation des enseignants vers la connaissance de la matière et l'expérience pratique de l'enseignement (Barrillier). Enfin, une motion (de Senarclens) demande à l'Etat de s'assurer que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont suffisamment enseignées à l'école obligatoire. Finalement, une motion PLR réclamant que les élèves étudient vraiment jusqu'à la fin de l'année scolaire a reçu un bon accueil. Le bilan est donc très substantiel.

Les filières professionnelles duales sont l'un des « secrets » du succès de la Suisse. Mais selon les autorités fédérales, chaque année, 10'000 places d'apprentissage restent vacantes alors que des jeunes en cherchent. Il y a donc un problème d'orientation.

Le PLR travaillera dans les directions suivantes :

1. **Remettre le savoir au centre de l'école.** Le rôle premier de l'école est de transmettre des connaissances et d'en vérifier l'acquisition (notes, épreuves communes). Mettre l'accent sur les connaissances de base (lire, écrire, compter) à l'école obligatoire. Trop de jeunes en sortent sans maîtriser la lecture, l'écriture ou le calcul.
2. **Recentrer l'école publique sur les notions de respect et d'effort.** Pour que l'autorité de l'école soit restaurée, il faut donner aux enseignants la mission mais aussi les moyens de garantir la tranquillité des classes et le respect des élèves. Les manquements doivent être expliqués et sanctionnés. Dès la 5^{ème} primaire, le PLR propose d'introduire une note de comportement accompagnée d'explications afin que l'élève sache comment son attitude est évaluée. Dans cette optique, les enseignants doivent être mieux **soutenus par leur hiérarchie** dans leur mission, difficile et exposée.
3. **Mettre en place l'accueil continu des élèves**, proposé par le PLR et accepté en votation populaire en novembre 2010, et réformer l'offre parascolaire en conséquence, en proposant par exemple des activités sportives, organisées par les associations sportives en partenariat avec le DIP. Les élèves ne doivent plus être laissés à eux-mêmes avant et après les cours.
4. **Étudier les moyens de favoriser l'apprentissage immersif des langues en dotant l'école genevoise de classes optionnelles bilingues dès le primaire et d'un système d'échange de deux semaines avec la Suisse alémanique ou le Tessin.**
5. **Ouvrir l'école aux nouvelles technologies, notamment informatiques**, sans sacrifier pour autant l'apprentissage des langues anciennes (latin, grec) et les disciplines littéraires. Une motion a été déposée dans ce sens pour une école 4.0. Des éléments de codage informatique devrait être apprivoisés dès le début de la scolarité.
6. **Réorienter la formation des enseignants** davantage sur la connaissance des matières à enseigner et la pratique, et développer les

possibilités de formation continue permettant des évolutions de carrière. Améliorer la formation des enseignants du secondaire (IUFE).

7. Étudier la manière dont les **enseignants pourraient être** plus efficacement **évalués** dans leur manière de transmettre les savoirs, leur motivation et les résultats obtenus. Le sujet est complexe et controversé mais un parti responsable soucieux de la qualité de l'enseignement et du bon emploi des deniers publics ne peut faire l'économie de cet examen.
8. **Mettre en valeur la voie de l'apprentissage et les écoles professionnelles.** Inciter les entreprises à développer des **réseaux d'apprentissage communs à plusieurs entreprises**. La force des entreprises genevoises ou suisses repose en bonne partie sur la qualité exceptionnelle de la formation professionnelle dans notre pays. **Faciliter les maturités professionnelles en formation duale.** Un projet de loi Saudan et une motion du même auteur sont en cours d'examen.
9. **Confier à des professionnels de l'orientation et des métiers** l'orientation des élèves, plutôt qu'à des personnes issues de l'enseignement.
10. **Assurer que l'Université de Genève et les Hautes écoles spécialisées (HES) puissent continuer à contribuer au développement de la vie scientifique, culturelle, économique et sociale de Genève et de sa région.** Attirer à Genève les projets très prometteurs de l'EPFL notamment, par exemple dans le domaine des neurosciences afin que le canton profite de leur effet bénéfique pour l'économie et la recherche. L'Université et les Hautes écoles doivent être encouragées à s'y associer.
11. **Renforcer et adapter la formation continue** de l'ensemble des citoyens. La mise à niveau des compétences et la progression personnelle au cours d'une carrière sont d'une importance que personne ne saurait contester, en particulier quand une bonne partie des métiers que nous occuperons en 2030 n'existent pas encore.

12. **Défendre une offre scolaire diversifiée, valoriser l'excellence et le talent**, aussi bien en vue des études longues que pour les apprentissages, le sport ou les arts. Il faut notamment développer, au primaire aussi, les dispositifs destinés aux enfants doués en sport ou en art, afin qu'ils puissent concilier école et entraînements ou répétitions. Lancer un véritable secteur sport-études.

13. **Lutter contre le harcèlement scolaire** en harmonisant la prise en charge des dénonciations au niveau cantonal. Une motion PLR a déjà été adoptée.